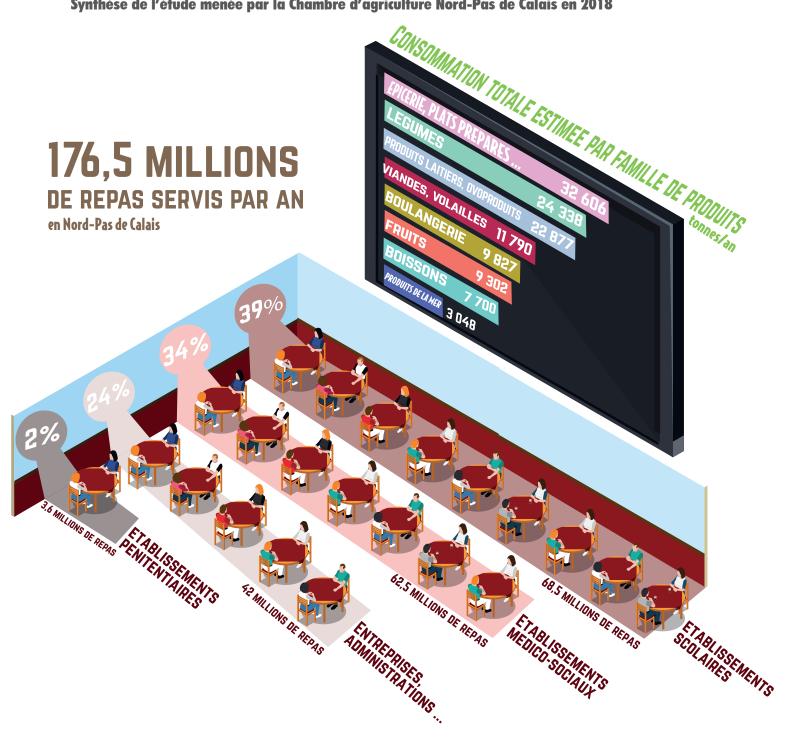
RESTAURATION COLLECTIVE septembre 2019 en Nord-Pas de Cala



Synthèse de l'étude menée par la Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais en 2018



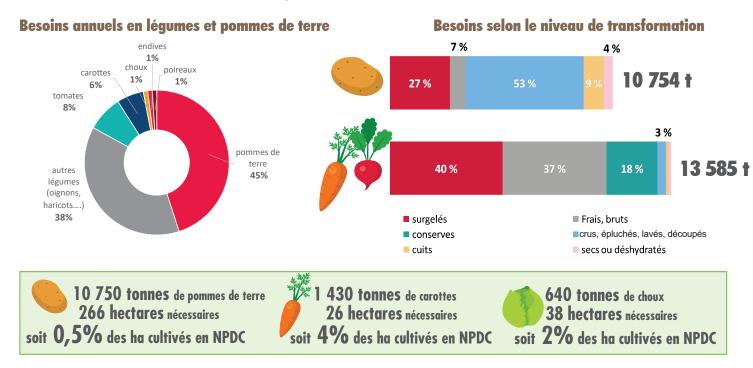
Méthodologie : les estimations de volumes consommés par la restauration collective en Nord-Pas de Calais sont basées sur les besoins types des convives par tranche d'âge. Ces données ont ensuite été multipliées par le nombre de repas dans les établissements du territoire.

Sources: Conseil Régional Hauts-de-France, Conseil Départemental du Nord, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, A PRO BIO, Agence BIO, Recensement Agricole 2010, GEMRCN, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, Ministère de l'Education, Ministère de la Justice, DRESS, INSEE

Traitement et analyse : Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais

FILIERE LEGUMES ET POMMES DE TERRE

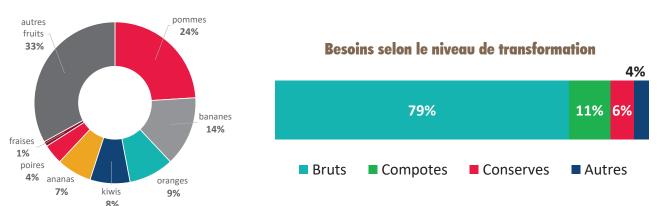
Plus de 25 000 tonnes de légumes et pommes de terre consommés par an



FILIERE FRUITS

9 300 tonnes de fruits consommés par an

Besoins annuels en fruits



2 238 tonnes de pommes 62 hectares nécessaires soit 21% des ha cultivés en NPDC

353 tonnes de poires 15 hectares nécessaires soit 43% des ha cultivés en NPDC 170 tonnes de fraises 6 hectares nécessaires soit 5% des ha cultivés en NPDC

En ne prenant en considération que les productions présentes dans le Nord-Pas de Calais, un approvisionnement local de la restauration collective en fruits et légumes représenterait :



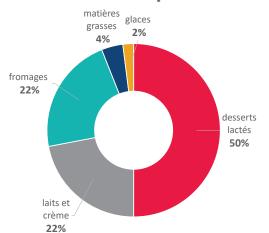
8,6 M€ de chiffre d'affaires



FILIERE LAIT

Près de 22 400 tonnes de produits laitiers consommés par an

Besoins annuels en produits laitiers



L'approvisionnement de la restauration collective en produits laitiers représente :



3% du lait produit dans le NPDC 40,8 millions de litres de lait



€ 14,2 M€ de chiffre d'affaires

400 ETP de l'amont à l'aval

FILIFRE VIANNES

Plus de 9 500 tonnes de viande consommée par an

L'approvisionnement annuel de la restauration collective en viandes représente :



3,6 M€ de chiffre d'affaires/an

139 ETP de l'amont à l'aval

15% des dindes abattues en NPDC

129% des dindes élevées en NPDC

2 624 TONNES



3,5 M€ de chiffre d'affaires/an

133 ETP de l'amont à l'aval

3% des porcs abattus en NPDC

PORCS

7% des porcs élevés en NPDC

2 512 TONNES



8,8 M€ de chiffre d'affaires/an

285 ETP de l'amont à l'aval

4% des bœufs abattus en NPDC

3% des bœufs élevés en NPDC

2 503 TONNES



2,7 M€ de chiffre d'affaires/an

103 ETP de l'amont à l'aval

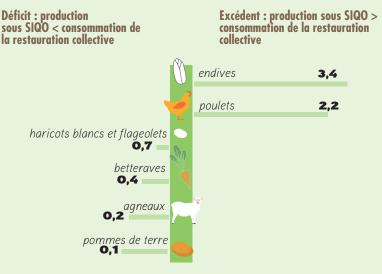
3% des poulets abattus en NPDC

16% des poulets élevés en NPDC

Les besoins en produits animaux (viandes et produits laitiers) peuvent être satisfaits par la production locale (excepté pour la dinde et l'agneau). Ceci représenterait, pour l'économie locale, plus de :



Ratio d'auto-approvisionnement de la restauration collective en produits sous SIQO*



Note de lecture : La valeur 1 correspond à production = consommation. La production d'endives sous SIQO dans les Hauts-de-France est 3,4 fois supérieure à la consommation de la restauration collective du Nord-Pas de Calais. A l'inverse, la production régionale en pommes de terre sous SIQO ne couvre que 10 % de la consommation. *Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine hors agriculture biologique

Source : Observatoire économique des SIQO en Hauts-de-France

Besoins en produits locaux bio

En prenant en considération les productions présentes dans le Nord-Pas de Calais, un approvisionnement local de la restauration collective en fruits et légumes bio représenterait :



2 050 hectares en BIO



20% de produits bio locaux en restauration collective représenteraient :



🎇 300 ha de légumes frais bio Soit 24% des surfaces cultivées en NPDC



50 ha de fruits bio

Soit 30% des surfaces cultivées en NPDC



DE BONNES RAISONS DE DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

- PARTICIPER À L'ÉDUCATION ALIMENTAIRE et favoriser la promotion d'une alimentation à base de produits frais, de saison et de qualité
- FAIRE CONNAÎTRE le savoir-faire des fournisseurs régionaux
- CONTRIBUER À L'ÉCONOMIE LOCALE et à l'emploi non délocalisable
- GARANTIR LA TRACABILITÉ du produit et son origine
- ASSURER UN DÉBOUCHÉ complémentaire pour le fournisseur et conforter les outils existants
- PROPOSER UN MARCHÉ SÉCURISÉ en termes de paiements avec une contractualisation possible dans le temps lorsqu'un marché public a été conclu

LA LOI EGALIM: UNE OPPORTUNITÉ?

A partir du 1er janvier 2022, les restaurants collectifs devront intégrer dans les repas 50% de produits durables et de qualité dont 20% de Bio. Les signes ou mentions pris en compte sont :

- Agriculture Biologique (AB)
- Signes Officiels de Qualité (SIQO) : Label Rouge, AOC, AOP, IGP, ...
- Mention «fermier» ou «produit de la ferme» ou «produit à la ferme» (pour les oeufs, fromages et volailles)
- Issus d'une exploitation Haute Valeur Environnementale (HVE)
- Ecolabel pêche durable
- Produits prenant en compte le coût des externalités environnementales

DES COLLECTIVITÉS DÉJÀ ENGAGÉES dans des démarches d'approvisionnement local :

Conseil Régional des Hauts de Fance et Conseils Départementaux pour les lycées, collèges et établissements médico-sociaux ; collectivités (ex : Métropole Européenne de Lille, Communauté d'Agglomération du Douaisis, Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Communauté de Communes du Pays Solesmois, Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, PNR de l'Avesnois, PNR Scarpe-Escaut, PNR Caps et Marais d'Opale ...)

Envie d'aller plus loin ?

Les Conseillers du service Approlocal de la Chambre d'agriculture vous accompagnent : 03 21 60 48 89 - approlocal@npdc.chambagri.fr















